

BILAN DE L'OBSERVATOIRE DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Prémisse de la future négociation sur le dialogue sociale devant se tenir en fin d'année, le bilan présenté retrace l'actualité de la Branche des IEG sur l'année 2014.

Avec 3 accords de plus signés en comparaison à 2013, la branche des électriciens et gaziers est considérée par les pouvoirs publics comme étant active. Pour autant, la vision qualitative est complètement occultée du rapport. Seules des données quantitatives figurent et ne révèlent en rien la « vraie » vie du dialogue social.

Pour FO, les figures imposées par le Code du travail ou par les lois ne peuvent pas traduire l'expression exacte d'un dialogue de qualité. Pour exemple, les accords sur l'égalité ou la formation professionnelle font partie de ces négociations imposées par le législateur. De même, les accords « mécaniques », comme la réévaluation annuelle des primes et indemnités, n'enrichissent pas le rapport. Affronter les préoccupations actuelles et futures des salariés de la branche gagerait davantage d'un échange vertueux. Ceci, à l'instar des conséquences des nouvelles technologies

sur l'emploi associé à une réelle politique de mobilité sur l'ensemble des IEG. De même, le partage et l'échange de points de vue sur les baromètres sociaux mis en place dans certaines entreprises ne sont jamais évoqués.

Des progrès demeurent à accomplir et les employeurs en conviennent, mais avec leur vision libérale. Pour eux, si le dialogue social « patine », c'est parce que nous ne revisitions pas les textes anciens du statut. « Tenir compte de la réalité de la branche, c'est prendre en considération les difficultés des TPE, c'est également réaliser que nous ne sommes plus une EPIC ».

Il est vrai que certaines régies aux IEG sont en danger du fait de la politique libérale menée par l'Europe et le gouvernement avec notamment la fin des TRV. À ce titre, la résistance du corps social afin de conserver les acquis sociaux est perçue comme de l'immobilisme et met la branche en danger. Pourtant, devons-nous accepter la régression sociale, a priori seule garante d'une branche « en bonne santé » ? Déjà la menace d'un processus statutaire se délitant est formulée...

BILAN DE LA CPNEFP (COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE) SUR L'ANNÉE 2014.

En 2014, plusieurs travaux commencés en 2013 ont été finalisés.

Il s'agit de :

- l'actualisation du règlement intérieur de la CPNEFP ;
- l'élaboration du nouveau protocole de la SPP ;
- le cahier des charges du reporting AGEFOS ;
- la mise à jour de la plaquette des métiers du gaz et de l'électricité mise en ligne sur le site du SGE des IEG en juin 2013 ;
- L'achèvement en 2014 de la procédure administrative d'inscription des 3 Certificats de Qualification Professionnel de la branche au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

FO se félicite de la relance des réunions de l'Observatoire, dans la perspective de la création d'un Site sur ce dernier. Malgré tout, le rôle de l'Observatoire devrait aller bien au-delà qu'un simple travail de communication... Pour exemple, l'analyse sur les métiers existants et ceux en devenir ne résume pas en eux seuls les principes portés par l'accord.

FO déplore, malgré ses demandes réitérées, qu'il n'y ait eu aucun travail en commun au sein de la CPNEFP sur l'élaboration de la liste de branche dédiée au Compte Personnel de Formation. Nous rappelons que la loi de mars 2014 le prévoit dans le cadre de l'examen de la liste des formations certifiantes financées par AGEFOS PME. Ce travail aurait permis une prévalidation collective en vue d'alimenter les travaux de la CPNAA.

Le retard pris dans le lancement de la négociation du nouvel Avenant Formation Professionnelle a pénalisé le démarrage du Compte Personnel Formation dans les entreprises qui disent avoir informé les salariés.

Concernant le domaine des « équilibres financiers », des progrès ont été faits quant à la présentation des tableaux.

Périodes de PRO

Début 2014, FO a exprimé son inquiétude quant au déséquilibre entre les périodes de professionnalisation non éligibles et les éligibles.

Nous avons bien noté que les périodes de professionnalisation sont devenues de plus en plus certifiantes, mais leur faible taux d'utilisation nous interroge (seulement 38 % de la somme budgétée a été dépensé).

La déclinaison des engagements de branche n'a pas été suffisamment portée sur le terrain par les Directions.

FO demande une incitation forte vers le management pour proposer des Périodes de Professionnalisation certifiantes.

Contrat de PRO

FO note une légère amélioration du nombre de contrats de professionnalisation en 2014 chez les plus de 26 ans (31 % en 2014 et 27 % en 2013).

Autres remarques :

- l'impossibilité de piloter le budget de la professionnalisation (baisse des bénéficiaires), par manque d'outil de pilotage ;
- la sous-utilisation de l'enveloppe dédiée aux entreprises de - de 2000 salariés ;
- le plan de formation - 10 salariés en baisse (- 51 % par rapport à 2013 !)

Passeport formation

Le passeport formation qui a été présenté en séminaire employeurs n'est pas déployé alors qu'il revient aux entreprises de le porter.

FO signale que les salariés ne l'ont pas vu passer !

En conclusion

FO demande une mise en œuvre rapide d'une amélioration du pilotage des fonds et de leurs utilisations avec l'appui de la SPP et de l'OPCA « AGEFOS PME ».

Cette démarche doit nous conduire à une meilleure gestion pour rechercher l'équilibre et faciliter la bonne utilisation des ressources financières.

FO insiste pour que le compte personnel formation soit mis en place rapidement dans toutes les entreprises de la branche.

Prochaine CPB le 15 octobre 2015 sur le thème de l'égalité professionnelle et son Rapport de Situation Comparée de l'année 2014.